

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1161 Subventions (16.000 euros) à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen et convention (17^e.)

M. Bruno JULLIARD et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17^e) et la signature d'une convention avec l'association CEFIA ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e commission et par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Attention Chantier, 11 rue Caillaux - Maison des associations du 13^e - 75013 Paris, pour le projet Festival de Cinéma des Foyers ; 2014_03941. SIMPA : 16640.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à la Compagnie des Hommes, 99 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris, pour le projet Portraits d'adolescents d'aujourd'hui ; 2014_01543. SIMPA : 10267.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association La Fabrique des petits hasards, 173 Boulevard Pereire 75017 Paris, pour le projet Ecole de spectateur ; 2014_03985. SIMPA : 11246.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 6.500 euros est attribuée à l'association Réel Symbolique Imaginaire - R.S.I - La Ressource, 45 rue Berzélius 75017 Paris, pour le projet Axe culturel ; 2014_03888. SIMPA : 5101.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil CEFIA, 102, rue de la Jonquière 75017 Paris, pour le projet La culture et le 17e 2014_03955. SIMPA : 3001.

Article 6 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil CEFIA la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 16.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.